

## **Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 21 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 13 mai 2019

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, BERTHON, MECHE, SCHNEIDER et Messieurs JUBERT, ROCHET, LOUPIAS, MARIN, CAMUS, DAUBORD, TELLIER, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et BORGEAIS.

Absents excusés :

Monsieur Bernard BARRE, représenté par son suppléant Monsieur Gérard ROCHET  
Madame DANVY  
Monsieur BURDIN  
Madame Liliane BIDAULT a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD  
Monsieur Robert BOSCARINO a donné pouvoir à Madame SCHNEIDER  
Monsieur Jacques PROUTEAU a donné pouvoir à Guy VALET  
Messieurs Sébastien LALANGE et Bruno COULON

Assistaient également :

Huguette NOGRETTE, Annick MELIN, Michel GUILLOT et Michel RENARD, Membres suppléants  
Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2019 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Tarifs Accueil de Jeunes
- Projet de création d'un bureau d'information touristique : bail emphytéotique

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

### **Rapport d'activités 2018**

Le rapport a été acté par le Bureau réuni juste avant le conseil communautaire. Aussi, ce point est ajourné au prochain conseil afin que chaque conseiller puisse prendre connaissance du dit document avant d'en prendre acte.

### **Point sur le projet d'expérimentation véhicule autonome**

Jean-Louis CAMUS informe que l'expérimentation de véhicule autonome de Cœur de Brenne fait partie des 15 projets retenus par le Ministère de la transition écologique et solidaire chargé des transports dans le cadre de son opération "développement des véhicules autonomes".

Cette information a été largement relayée par la presse nationale suite à la présentation de la Ministre Elisabeth Borne, le mercredi 24 avril à Paris, réunion à laquelle Jean-Louis CAMUS a été invité 3 jours avant à présenter le projet.

Il informe que ce projet intéresse l'Etat car c'est le seul en milieu rural.

Cœur de Brenne fait partie du consortium avec la métropole de Nantes et Sophia Antipolis.  
Jean-Louis CAMUS précise qu'il y aura des financeurs privés comme Orange, Crédit Agricole ...  
L'objectif étant que l'engagement financier de la CDC se limite aux charges de notre personnel travaillant sur le dossier.

La parole est laissée à JB CONSTANT qui fait le point du travail avec le consortium et des nombreux contacts avec la presse qu'il a eu depuis le 24 avril. Il informe que le dossier est très compliqué techniquement. Il convient de rectifier ce qui peut se dire sur le territoire. Si le service venait à être réellement mis en place il ne supprimerait pas d'emplois dans la mesure où le service de transport de personnes n'existe pas aujourd'hui.

Monsieur ROCHET met en évidence que le circuit ne fait pas le tour de toutes les communes. Monsieur CONSTANT précise que c'est une expérimentation et qu'il y a des contraintes techniques : le territoire doit être couvert par la 4G, il faut des routes double voie...

Des réunions d'information auront lieu au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

## **Personnel**

### **N°03/01-2019 – Création et modification de postes**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019
- un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019
- trois postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019

Monsieur le Président propose de supprimer les postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation
- un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- trois postes d'adjoints techniques

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les propositions du Président

## **Finances**

### **N° 03/02-2019 – Décision modificative**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL (DM N°1) :**

- Dépenses d'investissement
  - 2313-153 Travaux Multiaccueil - 1 400 €
  - 2183-153 Informatique Multiaccueil + 1 400 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles proposées ci-dessus.

### **N°03/03-2019 - Budget principal : Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un camion équipé d'une benne bi-compartmenté pour la collecte des ordures ménagères.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'acquisition d'un camion équipé d'une benne bi-compartmentée pour la collecte des ordures ménagères. Pour financer cet investissement, il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 198 000 €.

Il précise qu'une consultation auprès de 4 banques (*Crédit Agricole, Banque Postale, Crédit Mutuel et Caisse d'Épargne*) a été lancée. Suite à l'analyse des offres, il propose de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt aux conditions suivantes :

Montant : 198 000 €

Durée : 7 ans

Objet : Acquisition d'une benne OM

Taux annuel fixe : 0.48 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président aux conditions ci-dessus citées, et charge le Président de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

## Structure

### N°03/04-2019 - Transmission des actes par voie électronique : Avenant à la convention ACTES pour la télétransmission des documents budgétaires

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adhésion au dispositif « ACTES » pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. Une convention autorisant la transmission des délibérations et arrêtés a été signée avec le préfet de l'Indre en 2009.

Afin de pouvoir transmettre par ce dispositif les actes budgétaires, il convient de signer un avenant à ladite convention. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention acte relatif à la télétransmission des documents budgétaire et autorise le Président à le signer.

### N°03/05-2019 – Adhésion à l'ATD 36

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des services proposés par l'Agence Technique Départementale dont les missions sont les suivantes :

- **assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie ou l'établissement d'un règlement de voirie,
- **assistance à la programmation des travaux d'entretien** : l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière,
- **assistance à la gestion des ouvrages d'art** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide dans la réalisation des études nécessaires.
- **assistance pour une mission de maîtrise d'œuvre** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

Il précise les conditions financières:

Le montant de la cotisation s'élèverait à 1,50 € par habitant si la commune n'est pas adhérente et 1,00 € par habitant si la commune est adhérente.

Sur proposition du Bureau, il propose que la Communauté de Communes Cœur de Brenne adhère à l'ATD 36.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion à l'ATD 36, en approuve les statuts et s'engage à verser la cotisation annuelle.

Monsieur Christian BOISLAIGUE est désigné pour représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'ATD 36.

Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'adhésion à l'ATD 36.

## Voirie

### **N°03/06-2019 – Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2019**

Monsieur le Président de la CAO informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2019 des travaux sur la voirie communautaire, a été lancée.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » ainsi dans l'édition papier de la Nouvelle République. La date limite de réception des offres était fixée au 30 avril 2019 à 17h00.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 mai 2019, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

#### Lot 01 – Tapis aux enrobés :

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 46 372.80 € TTC qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 42 772.80 € TTC
- Tranche conditionnelle affermie : 3 600 € TTC

#### Lot 02 – Reprofilage et ECF:

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 109 194.30 € TTC qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 106 355.10 € TTC
- Tranche conditionnelle affermie : 2 839.20 € TTC

#### Lot 03 - Assainissement, création de fossés:

Société VERRIER de Clion-Sur-Indre (36700) pour un montant total de 24 264.00 € TTC qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 15 660.00 € TTC
- Tranche conditionnelle affermie : 8 604.00 € TTC

#### Lot n°4 - Réfection du garde-corps d'un ouvrage d'art : infructueux

Ce qui porte le montant total du marché de travaux à 179 831.10 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions du Président et l'autorise à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019.

## Réhabilitation de l'ancien presbytère de Mézières en habitat regroupé

### **N°03/07-2019 - Réhabilitation de l'ancien presbytère de Mézières en habitat regroupé – Assurance Dommage-ouvrage**

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation de l'Ancien Presbytère de Mézières-en-Brenne en habitat regroupé pour personnes âgées. Il précise qu'il convient de souscrire une assurance dommage-ouvrage avant le début des travaux ; assurance qui permet le préfinancement des travaux de réparation avant toute recherche des responsabilités en cas de problème de construction.

Après consultation de compagnies d'assurance, il propose de retenir l'offre de la SMACL pour un montant de 6 752.18 € HT soit 7 359.88 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions du Président et l'autorise à signer le contrat correspondant. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Logements 2019.

## Numérique

### **N°03/08-2019 – Modification des tarifs de la Brenne Box**

Monsieur le Vice-président chargé du développement économique et du tourisme rappelle la délibération en date du 22 mai 2017, relative à la définition des tarifs d'utilisation de la Brenne Box. Il précise que ces tarifs n'ont pas été revus depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Il propose de les reconduire, exceptés ceux relatifs à l'utilisation de l'imprimante 3D. En effet, cette prestation est facturée à la minute, quelques soient les composants utilisés, or leur coût diffère.

Il propose donc au conseil de valider la grille tarifaire suivante :

	ILLIMITE	FLEXIBLE	NOMADE
Connexion Internet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès aux évènements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Espace de stockage numérique (NAS)	Jusqu'à 5 Go		
Mise en avant du profil sur le site Web	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Casier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Accès	Illimité 24H /24 - 7J / 7		Horaires d'ouverture
Bureau privatif	Inclus		5 € / ½ journée
(sur réservation)			8 € / journée
Salle de réunion	Inclus	Supl 5 € / ½ journée	15€ / ½ journée
(sur réservation)		Supl 10 € / journée	25 € / journée
Vidéoprojecteur	8 € / journée	8 € /journée	8 € / journée
(sur réservation)			
Location ordinateur portable	10 € / mois	10 € / mois	
Informatique 6 postes	20 € / journée	20 € / journée	20 € / journée
Domiciliation postale	<input checked="" type="checkbox"/>		
Ligne téléphonique dédiée	15 € / mois		
TARIFS	360 € / an	45 € / 7 jours	
		60 € / 30 jours	

#### Impressions :

Copies noir et blanc : 0,10 € la page, format A4  
 Copie couleur : 0,20 € la page, format A4  
 Objets 3D en PLA : 0,10 € le gramme  
 Objets 3D en ABS et vinyles : 0,20 € le gramme

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus  
 Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> juin 2019.

#### **N°03/09-2019 - Services numériques auprès des communes membres : Modification de Tarifs**

Monsieur le Président rappelle les différentes délibérations relatives aux services proposés par la Communauté de Communes aux collectivités du territoire : maintenance informatique, hébergement des noms de domaine, hébergement et maintenance d'un site web, sauvegarde et restauration de données

Il précise qu'il est compliqué de mesurer les différentes interventions du technicien informatique de la Communauté de Communes auprès des mairies signataires de la convention de maintenance. C'est pourquoi, il propose de revoir la gestion tarifaire de ces interventions en mettant en place un forfait de maintenance par mois et par ordinateur. Cette mise en place permettra également de simplifier les échanges administratifs entre les mairies et la Communauté de Communes et de donner une meilleure lisibilité budgétaire entre les parties.

Aussi il propose un tarif de 8 € par mois et par ordinateur avec un engagement annuel et un paiement au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Ce forfait de maintenance comprend l'ensemble des actions de maintenance physique ou par télémaintenance du technicien ainsi que les déplacements.

Il rappelle également les tarifs des différents services proposés qu'il souhaite maintenir :

- Service de sauvegarde déportées : 150 € / an
- Hébergement et Gestion de site Internet (hors graphisme) avec solution « clé en main » : 150 € / an
- Hébergement mutualisé du site Internet Communal (1Go) : 60 € / an
- Nom de domaine + 1 Email (2Go) : 20 € / an
- Emails supplémentaires (2Go) : +10 € / an

Toujours dans un but de simplification le Président propose de facturer ces différents services aux mairies concernées au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus et charge le Président d'annuler et de remplacer les conventions avec les mairies concernées en prenant en compte ces nouvelles dispositions.

## Accueil de Jeunes

### N°03/10-2019 – Modification des tarifs de l'Accueil de Jeunes

Monsieur le Président de la Commission services à la personne propose de revoir les tarifs des activités proposées par l'accueil de jeunes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 comme suit :

- 8 € la journée,
- 16 € pour les activités de deux jours

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions du Président de la Commission services à la personne et approuve les tarifs proposés.

## Bureau de tourisme

### N°03/11-2019 – Projet de création d'un Bureau d'information touristique : bail emphytéotique

Monsieur le Président rappelle la délibération N°01/07-2019 relative au projet de création d'un bureau d'information touristique dans une partie du bâtiment situé 4-6 place Jean Moulin à Mézières en Brenne.

Pour ce faire, la commune de Mézières-en-Brenne, propose de conférer à la Communauté de Communes Cœur de Brenne, par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, un droit réel immobilier sur une partie de l'ensemble immobilier cadastré AB n°434, 435, 606 et 765, conformément à l'état descriptif de division réalisé par le cabinet Geotop 97 de Buzançais. Il précise que la redevance annuelle sera de 12 € payable à terme échu.

L'acte sera rédigé par Maître Bruno Luthier Notaire à Mézières en Brenne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de la commune de Mézières-en-Brenne et autorise le Président à signer le Bail emphytéotique d'une durée de 50 ans moyennant une redevance annuelle de 12 € payable à terme échu.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance après avoir informé le conseil des dates prévisionnelles de réunions suivantes :

- Bureau : Jeudi 27 juin 2019
- Conseil Communautaire : mardi 9 juillet 2019

Fait à St Michel En Brenne, le 4 juin 2019

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

